

N'hésitez pas à contacter les Elus.es du Comité Social et Economique d'Etablissement CVDL et vos Représentants.es de Proximité FO qui répondront à vos demandes.

Pour toute information en région :

✉ fo.afpa.centre@gmail.com

Réunion plénière du CSE-E Centre Val de Loire du 19 janvier 2021

Le Président du CSE-E CVDL évoque la situation à Châteauroux

Le Village Initiatives Jeunesse à Châteauroux a ouvert ses portes lundi 11 janvier 2021 pour la 1^{ère} Promo 16.18 qui a démarré avec des jeunes de Normandie, IDF, Nouvelle Aquitaine, ... pour le lancement de la session du « voyage ».

Une rixe s'est déroulée le lendemain soir aux hébergements entre plusieurs jeunes. Le Directeur de la Promo 16.18 s'est interposé entre les jeunes et s'est fait molester. S'en sont suivis 3 jours d'ITT pour ce salarié Afpa.

Des actions ont été aussitôt mises en place : dépôt de plainte, contact de PSYA, fiche RPS, débriefing collectif, présence sur site de la DRA avec l'appui des équipes de Bourges et de Normandie, présence du DR sur site jusqu'à la fin de la Promotion.

Les jeunes à l'origine des faits ont été renvoyés à Rouen, leur région d'origine. Les entrées ont été suspendues sur ce dispositif pendant 15 jours.

Cet incident est arrivé l'avant-veille de la visite du Ministre du Travail et du Ministre de l'Education Nationale. L'ensemble du protocole était au courant des faits. Etaient présents la DG et le DRH National et l'ensemble des équipes régionales. La visite a eu lieu et a été un succès dans sa réalisation : visite d'un atelier pédagogique, visite d'un atelier ludique, table ronde d'échanges directs avec 6 jeunes, ...

Retour au calme : les équipes continuent de travailler sur le futur de cette promotion. Le Directeur de la Promo 16.18 est revenu sur site depuis lundi 18 janvier 2021.

*La délégation **FO** signifie sa colère quant à la mise à l'écart des IRP suite à la survenue de cet incident. **FO** est une Organisation Syndicale responsable qui n'a pas pour habitude d'aller à l'encontre des intérêts de l'Afpa. Nous exigeons un retour à un fonctionnement normal et respectueux des Instances Représentatives du Personnel. Une enquête de la Commission SSCTE doit débuter sans délai et conformément à la législation.*

***FO** alerte sur les risques majeurs que peut présenter le déploiement de l'action Promo 16.18 dans d'autres centres Afpa et pire encore, sur des sites comme Blois ou Montargis.*

Le Président reconnaît le dysfonctionnement et assure d'un retour à un fonctionnement normal.

Information du Président sur l'organisation de la région CVDL (I)

Le Directeur Régional est arrivé il y a 4 mois. Il a pris le temps de visiter les sites, de comprendre l'organisation et les enjeux de la région et de faire connaissance de l'équipe de la Direction Régionale.

Le poste de DRA a été publié à l'interne et à l'externe mais les candidats n'ont pas été retenus. Le DR a proposé ce poste à la DII.

La DRA est en mission depuis le 04 janvier 2021, pour une durée de 6 mois.

Un recrutement est en cours pour un poste en renfort d'un Responsable d'Ingénierie de Formation qui sera managé par la DRA.

Réponse à l'Appel d'Offres

25 refus "Parcours Métiers" reçus à ce jour. Il semblerait que nous soyons dans un contexte plus favorable que les 4 dernières années, avec une enveloppe globale supérieure à la précédente.

Les bons de commande pour 2021 n'arriveront qu'au mois de mars.

Notifications de rejet sur 2 lots structurels : ASSP à Tours et informatique à Bourges.

Le tableau d'analyse des refus sera transmis au prochain CSE-E.

Centre pénitentiaire

L'Afpa a été retenue sur 3 lots/5, en partenariat avec 2 OF (GEPSA et PREFACE) à Saran, Tours et Châteaudun.

Rugby 2023



Dispositif national lié à la Coupe du Monde de Rugby de 2023 qui concerne des Contrats d'Apprentissage notamment en CVDL ----> Ancrage JO 2024. Un lancement d'informations générales est prévu le 1^{er} mars.

Informations sur l'emploi

CDI 185.84 ETP

CDD 88.81 ETP

Rebond des effectifs en décembre par l'intégration d'une augmentation des CDD et l'intégration du personnel sur la Promo 16.18.

BDES

A partir d'avril, la **Base de Données Economiques et Sociales** produira des données fiables et mensuelles.



Refus de l'homologation du PSE (Jugement d'appel du 23 décembre 2020)

Information Force Ouvrière

Suite à la décision du tribunal d'appel du 23 décembre 2020 confirmant le refus d'homologation du PSE de l'AFPA, la Direction a convoqué les Organisations Syndicales Représentatives pour une séance de négociation qui a eu lieu le 12 janvier 2021.

La Direction a présenté les différentes possibilités permettant que cette décision n'ait aucun impact sur les conditions de départ des salariés dans le cadre du PSE. Deux cas de figure se présentent pour les salariés impactés par le PSE :

- Les salariés qui sont partis dans le cadre du PDV, ou dont la notification de licenciement a été envoyée avant le 23 juillet 2020 (date de la 1ère décision du tribunal de refus d'homologation).
- Les salariés "licenciables" dont la notification n'a pas été envoyée, avant le 23 juillet 2020, ou les salariés partant dans le PDV dont le départ volontaire n'a pas été acté avant le 23 juillet. Environ quarante salariés sont concernés et n'ont pas pu quitter l'AFPA. Ils sont actuellement en dispense d'activité et rémunérés à 100%.

D'après la Direction, une grande partie de ces 40 salariés souhaiteraient quitter l'AFPA dans les conditions financières et d'accompagnement du PSE.

La Direction a informé les Organisations Syndicales Représentatives des éléments suivants :

- Pour les salariés qui ont quitté l'AFPA dans le cadre d'un départ volontaire ou d'un licenciement, la direction étudie des pistes qui permettront aux salariés de conserver les mêmes avantages qui avaient été indiqués dans le cadre de leur départ. Si aucune solution n'était trouvée, la direction s'engage à assumer toutes les conséquences financières en lieu et place des salariés.
- Pour la quarantaine de salariés toujours présents dans les effectifs, la direction propose de négocier, avec les Organisations Syndicales Représentatives, un accord de Rupture Conventionnelle Collective. Cet accord permettrait aux salariés volontaires, parmi les quarante toujours présents, de quitter l'AFPA dans les mêmes conditions que celles inscrites dans le livre 1 (conditions PSE).

En conclusion :

- Le jugement d'appel du 23 décembre 2020 n'aura pas d'impact, d'après les engagements pris par la direction, sur les conditions de départ des salariés ayant déjà quitté l'AFPA.
- Si un accord de Rupture Conventionnelle Collective est signé avec les Organisations Syndicales Représentatives de l'AFPA, les quarante salariés encore présents à l'AFPA pourront, eux aussi s'ils le souhaitent, partir dans les mêmes conditions que celles inscrites dans le livre 1.

Une nouvelle réunion est programmée le 23 janvier 2020, nous vous informerons des suites de ce long roman qui mérite une fin. Pour Force Ouvrière, toutes les attentions doivent être tournées vers les salariés qui sont toujours présents.



Section Nationale nationale CFT FO/CFDT OUVRIÈRE de la Formation Professionnelle des Adultes
Tour Charlepe - 3 rue Franklin - 93130 MONTREUIL - Tél. 01 48 70 53 08 - Email : foafpa@gmail.com - Site Internet : foafpa-force-ouvriere.org

Organisation CVDL et IDF (II)

Le Directeur Régional couvrira la responsabilité des 2 régions
a/c du 1^{er} mars 2021.

2 organigrammes « dupliqués » sur les 2 régions.
Le seul poste qui n'existe pas en CVDL, c'est le DRH.

Le DR présidera le CSE-E, assisté de la RRH qui aura une délégation.
La DRA aura aussi une délégation.

2 postes restent à pourvoir en CVDL : 1 RES
1 Responsable Qualité Régional

Les centres sont des « *business unit* ».
L'équipe régionale se stabilise.

Un audit qualité est programmé le 25/01 à la DR, le 26/01 à Chartres et le 27/01 à Olivet.

A la lecture des chiffres en CVDL, le Président salue le travail des collaborateurs :

1 259 stagiaires actuellement sur l'ensemble des sites et **159 formations**

Promo 16.18

Parcours de 13 semaines (au lieu de 15 s) :



<https://www.afpa.fr/afpa/connaitre-l-afpa-nos-engagements/la-promo-16-18-pour-remobiliser-les-jeunes-decrocheurs-scolaires-un-programme-1-jeune-1-solution>

<https://travail-emploi.gouv.fr/le-ministere-en-action/relance-activite/plan-1-jeune-1-solution/1-jeune-1-solution-mesures-jeunes/promo-16-18-route-des-possibles>

Prochaines réunions

Commissions :

- **Emploi et Social** **Mardi 26 janvier 2021 (+ 08/02)**
- **ASC** **Jeudi 28 janvier 2021**
- **SSCTE** **Mardi 09 mars 2021**

CSE-E ordinaire **Mardi 16 février 2021**

Acronymes

ASC	Activités Sociales et Culturelles
ASSP	Agent de Sûreté et de Sécurité Privée
BDES	Base de Données Economiques et Sociales
CDD	Contrat à Durée Déterminée
CDI	Contrat à Durée Indéterminée
CSE-E	Comité Social et Economique d'Etablissement
CVDL	Centre-Val de Loire
DG	Directrice Générale
DII	Directrice de l'Ingénierie et de l'Innovation
DR	Directeur Régional (ou Direction Régionale)
DRA	Directrice Régionale Adjointe
DRH	Directeur des Ressources Humaines
ETP	Equivalent Temps Plein
<i>FO</i>	<i>Force Ouvrière</i>
IDF	Ile de France
ITT	Incapacité Temporaire de Travail (ou Incapacité Totale de Travail)
JO	Jeux Olympiques
OF	Organisme de Formation
RPS	Risques Psychosociaux
RES	Responsable Executive Services
RRH	Responsable des Ressources Humaines
SSCTE	Santé, Sécurité et Conditions de Travail d'Etablissement

FO réitère ses vœux en ce début d'année 2021

Il y a eu Mètis puis Téthys et tant qu'il y aura **FO AFPA en Centre-Val de Loire**, il y aura Thémis.

A chaque Déesse, sa symbolique.

J'analyse chaque situation avec objectivité et en toute impartialité pour continuer à vous défendre.

C'est dans cet esprit-là que toute l'équipe **FO AFPA Centre-Val de Loire** vous souhaite une très bonne année et vous dit à bientôt !



Pour toute information en région :

✉ **fo.afpa.centre@gmail.com**